

MAIRIE DE NARBONNE

PARRAINAGE REPUBLICAIN



C'est quoi ?



Le parrainage républicain est destiné à faire entrer un enfant mineur dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.



Cette démarche n'a **aucune valeur juridique**.

Qui peut faire la demande ?

Les parents, le père et/ou la mère, domicilié(s) sur la commune.

PARRAINAGE REPUBLICAIN



Où et Comment ?

• Retrait du dossier

- Soit en téléchargeant le dossier sur **www.narbonne.fr**
- Soit en se rendant au service de l'Etat-civil
19 bis, rue Gustave-Fabre,
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

• Pièces à fournir

- Photocopie du justificatif de domicile des parents (père et/ou mère).
- Photocopie des pièces d'identité des parrain/marraine.
- Acte de naissance de l'enfant

• Dépôt du dossier

Il se fait sur rendez-vous au service cité ci-dessus.
Aucune date n'est réservée sans dépôt de dossier.

Combien ça coûte ?

Il s'agit d'un acte gratuit.

Délai ?

Au minimum un mois avant et au maximum 10 mois avant.

N.B.

Pour plus de renseignements, contacter le service Etat-civil
au 04.68.90.30.36 - etatcivil@mairie-narbonne.fr